



COMMUNE DE PLOUISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 21 avril 2017

Date d'envoi de la convocation : 18/04/2017

Date de l'affichage de la convocation : 18/04/2017

Ordre du jour :

1- Approbation du procès-verbal du 5 avril 2017 ;

2- Projets de délibérations :

- 2017-024 Tarifs ALSH 2017 ;
- 2017-025 ALSH 2017 - Rémunération des directeurs et animateurs ;
- 2017-026 Acquisition d'une balayeuse-désherbeuse de voirie et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ;
- 2017-027 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'un porte-outils pour désherbage des trottoirs ;
- 2017-028 Demandes de subventions auprès de la Région - construction d'une école maternelle et réhabilitation de l'école primaire ;
- 2017-029 Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – travaux d'aménagement de l'éclairage public et d'effacement des réseaux téléphoniques rue des sports et Traou Nen ;
- 2017-030 Subventions 2017 aux associations ;
- 2017-031 Vente de la maison 8 Venelle Traou Nen ;
- 2017-032 Convention avec Team VTT pour l'utilisation du bois de Kernabat ;
- 2017-033 Personnel - création d'un poste adjoint technique territorial en remplacement d'un départ à la retraite au service technique ;
- 2017-034 Indemnités de fonctions des élus : référence à l'indice terminal brut de la fonction publique ;
- 2017-035 Désignation d'un membre pour la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre GP3A et les communes membres.

3- Questions orales.



L'an deux mille dix-sept, le vingt et un avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M LEFEBVRE Guillaume, Mme DELABBAYE Marie-Annick, M LE BRAS Jean-Claude, Mme GUILLEUX Fabienne, Adjoints, M BACCON Bruno, Mme Catherine BLONDEL BELKHALA, Mme CRENN-LE-DUO Nathalie, conseillers municipaux délégués, M CAILLEBOT Ronan, M GOUELOU Léopold, M Xavier LEGUEN, Mme LE ROUX Andrée, M MORELLEC Mickaël, M TESSIER Mickaël, M THOMAS Jean-Claude, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme ILLIEN Stéphanie à Mme LE PESSOT Mireille
- Mme DREUMONT Solen à M THOMAS Jean-Claude,
- M L'ANTON Jean-Yves à M CAILLEBOT Ronan

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

Secrétaire de séance : M Xavier LE GUEN

1-Validation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2017

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2017.

2-Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

2- Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

Par délibération n°67 du 24 juillet 2015, vous avez décidé de me donner délégation, pour la durée du mandat, afin « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal de la décision suivante prise dans le cadre de cette délégation :

- Travaux d'élagage (passage du lamier) auprès d'ETA Geffroy Christophe pour 4 410,00 € TTC.
- Acquisition d'un panneau d'affichage de scores à la salle des sports auprès de SDU Sports Développement Urbain pour 3 525,00 € TTC.

**3- Projets de délibérations****2017-024 - Tarifs ALSH 2017***Rapporteur : Catherine BLONDEL BELKALHA*

Dans le cadre de l'organisation d'un centre de loisirs chaque été à Plouisy, une convention de financement a été signée entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014-2017.

Cette convention acte la mise en œuvre d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles.

Le quotient familial, servant de base de calcul, tient compte de la composition et des ressources des familles.

La commission Enfance Jeunesse a décidé de maintenir la même tarification ALSH que celle votée lors de la séance du 22 avril 2016.

Les tarifs proposés pour 2017 sont les suivants :

Allocataires CAF

Tranche	1	2	3	4	5
QF CAF	≤ 512 €	513 à 699 €	700 à 949 €	950 à 1199 €	≥ 1200 €
Tarifs journée	6 €	7,65 €	9,30 €	10,95 €	12,60 €
Tarifs nuit de camping ou veillée	6,20 €				
Tarifs soirée au centre	2,50 €				

Allocataires MSA

QF MSA	≤ 400 €	401 à 549 €	550 à 699 €	700 à 850 €	≥ 851 €
Tarifs journée	12,60 €				
Bons MSA	9 €	8 €	7 €	6 €	0 €
Restant dû	3,60 €	4,60 €	5,60 €	6,60 €	12,60 €
Tarifs nuit de camping ou veillée	6,20 €				
Tarifs soirée au centre	2,50 €				

Vu la convention de financement liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2014-2017,

Vu l'avis des comités enfance Jeunesse et finances,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

-FIXE pour 2017, les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement comme ci-dessus.

2017-025 - Centre de loisirs 2017–Recrutement et rémunération des directeurs et animateurs

Rapporteur : Catherine BLONDEL BELKALHA

Le centre de loisirs de Plouisy sera ouvert du 10 juillet au 11 août 2017.

Il convient dans cette perspective de recruter un directeur (pour 27 jours travaillés dont 24 au centre de loisirs et 3 en préparation) et 7 animateurs au plus (titulaires et stagiaires confondus).

La commission propose d'aligner l'augmentation du forfait journalier sur celle de la fonction publique soit + 1,20 % par rapport à celui de 2016

Il est proposé de fixer la rémunération sur la base d'un forfait journalier brut comme suit :

Catégorie	Rémunération journalière Montant brut
Directrice diplômée ou BAFD Stagiaire	77,47 €
Animateur diplômé BAFA	52,22 €
Animateur diplômé BAFA titulaire d'un brevet de surveillant de baignade	57,44 €
Animateur en stage pratique BAFA	26,11 €
Animateur en stage pratique BAFA diplômé d'un brevet de surveillant de baignade	28,72 €
Supplément de rémunération d'une nuitée de camping pour un animateur	15,18 €

La restauration sera assurée en régie par les services communaux.

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 2^e,

Vu l'avis des comités enfance Jeunesse et finances,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

-DECIDE la création des emplois de non-titulaires saisonniers sur la période estivale de juillet et août 2017 en vue de l'ouverture du centre de loisirs ;

-FIXE les niveaux de rémunérations tels que figurant dans le tableau ci-dessus ;

- DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget.



2017-026 - Acquisition d'une balayeuse-désherbeuse de voirie et demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune de Plouisy dans la procédure « 0 phyto » et informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir une balayeuse de désherbage de voirie plus fonctionnelle.

Le Conseil est également informé de la possibilité d'obtenir une subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre des acquisitions de matériel de désherbage alternatif visant la suppression de l'usage des pesticides.

Une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises. La société ALEXANDRE a présenté une offre jugée conforme au cahier des charges. Elle propose une balayeuse de désherbage City Clean de marque Cochet d'un montant de 18 960 € TTC avec une reprise de l'ancienne balayeuse pour un montant de 2 300 €.

Vu l'avis des comités voirie et finances,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **DECIDE d'acquérir une balayeuse de désherbage tractée City Clean de marque Cochet auprès de la société ALEXANDRE pour un montant de 18 960 € TTC avec une reprise de l'ancienne balayeuse pour un montant de 2 300 €,**
- **SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique,**
- **DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget.**

2017-027 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'un porte-outils pour désherbage de trottoirs

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du financement de matériels de désherbage alternatifs au désherbage chimique, une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau peut être déposée pour l'acquisition d'un porte-outils pour désherbage de trottoirs.

En fonction de la réponse apportée par l'Agence, une consultation pourra alors être lancée pour l'acquisition de ce matériel.

Vu l'avis des comités voirie et finances,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique pour un porte outils pour désherbage de trottoirs.**



2017-028 – Demandes de subventions auprès de la Région - construction d'une école maternelle et réhabilitation de l'école primaire

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Dans l'attente de précisions sur les conditions d'octroi de subventions dans le cadre des fonds régionaux au contrat de pays, cette délibération est reportée au prochain conseil.

2017-029 2017-028 – Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor – travaux d'aménagement de l'éclairage public et d'effacement des réseaux téléphoniques rue des sports et Traou Nen

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de renforcement basses tensions prévus rue des sports et rue Traou Nen, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) propose de réaliser conjointement les travaux d'aménagement de l'éclairage public et d'effacement des réseaux téléphoniques.

Le coût total des travaux d'éclairage public est estimé à 49 600 € HT. Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, ce dernier bénéficie du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Le coût des travaux d'effacement du réseau téléphonique s'élève à 20 300 € TTC. Notre commune ayant transféré cette compétence au SDE, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant TTC de la facture payée à l'entreprise.

Vu l'avis du comité voirie,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public – rue des sports et rue Traou Nen présenté par le SDE pour un montant total estimatif de 49 600 € HT,
- **DECIDE** de confier au SDE la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique – rue des sports et rue Traou Nen pour un montant estimatif de 20 300 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique » jointe en annexe.

2017-030 2017-029 - Subventions 2017

Rapporteur : Guillaume LEFEBVRE

Pour 2017, les modalités d'attribution des subventions redéfinies en 2016 n'ont pas été modifiées.



Pour rappel, les critères retenus étaient les suivants :

- 75 % du montant de la subvention allouée en 2016 (sur la base du nombre et de l'âge des membres de l'association)
- 25 % attribués en fonction du rayonnement de l'association (sur la base d'un forfait de 10 niveaux de dynamisme s'échelonnant de 100 à 1000 euros).

Conformément aux inscriptions budgétaires prévues dans le budget primitif 2017, il vous est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		SUBVENTIONS 2017
Associations communales		20 085 €
1	USP Foot	2 183 €
2	USP Hand	1 517 €
3	USP Cyclos	544 €
4	Tennis Club Plouisyen	862 €
5	Pétanque club du pays de Guingamp	607 €
6	Team VTT Plouisy	646 €
7	Amicale des employés communaux	184 €
6	Amicale Laïque	1 184 €
7	Coopérative Ecoles Elémentaire & Maternelle	4 186 €
8	Parents d'élèves	184 €
9	CLEMP	6 000 €
10	Comité d'animation	184 €
11	FNACA	284 €
12	Gaieté Plouisyenne	284 €
13	Gymnastique Epmm Gym Plouisy	184 €
14	Plouisy Actions	284 €
15	Plouisy Rando	484 €
16	Société de chasse	284 €

Associations sportives extérieures		684 €
17	Badminton Club d'Argoat - Grâces	12 €
18	Atelier Chorégraphique-Ecole de Danse de Pabu	84 €
19	Dojo du Trieux Guingamp	156 €
20	Guingamp Roller Skating	72 €
21	SCB GYM Guingamp	72 €
22	Studio Danse Guingamp	84 €
23	Tennis de table - Grâces Le Merzer	36 €
24	Trégor Goélo Athlétisme (entente) Guingamp	24 €
25	Twirling Club de Grâces	84 €
23	Twirling Club de Ploumagoar - Stérédenn d'Armor	12 €
24	Vélo Club Pays de Guingamp	48 €



Associations culturelles extérieures		84 €
25	Camellia (Guingamp)	60 €
26	Scouts Guides des Côtes d'Armor	24 €

Associations intercommunales		696 €
27	Comité de service aux personnes (aide à domicile itinérante)	696 €

Etablissements de formation		470 €
28	Bâtiment CFA 22 Plérin	135 €
29	Chambre des Métiers & de l'Artisanat de Ploufragan	135 €
30	Collège A. Camus - Foyer socio éducatif de Grâce	200 €

Associations à caractère social		1 413 €
31	AFD Saint Briec (diabète)	60 €
32	AFSEP (sclérose en plaques)	60 €
33	AFTC 22 Familles de traumatisés crâniens	60 €
34	APAJH de St-Briec (personnes en situation d'handicap)	157 €
35	APF (paralysés de France)	60 €
36	Ligue contre le cancer	60 €
37	CIDF de St-Briec (Droit des Femmes & familles (centre d'information sur)	60 €
38	Donneurs de Sang de Guingamp (amicale)	60 €
39	Jalmalv Trégueux	60 €
40	France ADOT (greffes d'organes)	60 €
41	France Alzheimer	60 €
42	Leucémie Espoir 22 de Plédran	60 €
43	Ligue des droits de l'homme	60 €
44	Restos du cœur	116 €
45	Rêves de Clown (enfants hospitalisés)	60 €
46	Rose Espoir de Ploumagoar	60 €
47	Secours catholique	60 €
48	Secours populaire	60 €
49	Unafam des Côtes d'Armor de St-Briec (handicap psychique)	60 €
50	Vmeh (association de Pabu) visite dans les hôpitaux	60 €
51	Voir Ensemble des Côtes d'Armor de St-Briec	60 €

Total général des subventions soumis au vote du CM : 23 432 €

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :



*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2017-020 du conseil municipal du 13 mars 2017, portant adoption du budget primitif de la Commune pour l'exercice 2017,
Vu l'avis du comité des Finances,*

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **FIXE pour 2017 les subventions allouées comme proposées ci-dessus.**

2017-031 2017-030 - Vente de la maison 8 venelle Traou Bourg

Rapporteur : Guillaume LEFEBVRE

Monsieur le rapporteur rappelle que la commune est propriétaire d'une immeuble sise 8 venelle de Traou bourg d'une surface habitable de 43 m² situé sur la parcelle cadastrée AB n°66 d'une superficie de 73 m². Le dernier locataire a quitté les lieux le 6 février 2017.

Au vu de l'importance et du coût des remises en état de cet immeuble il est proposé au conseil de vendre le dit immeuble.

Le service des domaines a estimé la valeur du bien en date du 3 mars 2017.

*Vu l'avis des domaines en date du 3 mars 2017,
Vu l'avis du comité des Finances,*

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à 15 voix pour et 4 abstentions :

- **DECIDE** la vente de l'immeuble sis 8 venelle de Traou Bourg situé sur la parcelle cadastrée AB 66 d'une superficie de 73 m² composée d'une maison d'habitation sur 2 niveaux d'une surface habitable de 43 m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble,
- **FIXE** le prix à hauteur de l'estimation des services des domaines hors frais de notaire,
- **DIT** que l'acquéreur réglera en sus les frais de notaire.

2017-032 2017-031 - Convention Team VTT pour utilisation de la forêt de Kernabat

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

L'association « Team VTT » souhaite utiliser une partie de la forêt de Kernabat pour ses activités de VTT.

Un projet de convention joint en annexe est proposé afin de fixer les conditions d'utilisation d'une partie de la forêt de Kernabat.

Vu l'avis du comité environnement,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au projet de convention d'autorisation d'utilisation de la forêt de Kernabat par l'association Team VTT ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2017-033 2017-032 Personnel - création d'un poste d'adjoint technique territorial en remplacement d'un départ à la retraite pour le service technique

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Un adjoint technique principal de 2^{ème} classe occupant des missions au service technique part à la retraite au 1^{er} mai 2017.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour le remplacer.

Vu l'avis de la commission personnel,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessous.

Tableau des effectifs		Délibération du 21 avril 2017	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	29h15
Administrative	<i>Adjoint Administratif 2ème classe</i>	C	35h00
	Adjoint Administratif		
Administrative	<i>Adjoint Administratif 1ère classe</i>	C	28h00
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe		
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 2e classe	C	28h00
Animation	<i>Adjoint d'animation 2ème classe</i>	C	33h00
	Adjoint d'animation		
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	<i>Agent Territorial Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles</i>	C	35h00
	Agent Territorial Spécialisé Principal de 2ème classe des Ecoles Maternelles		
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	35h00



Tableau des effectifs		Délibération du 21 avril 2017	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Technique	<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	C	35h00
	Adjoint Technique Territorial		
Technique	<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	C	35h00
	Adjoint Technique Territorial		
Technique	<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	C	35h00
	Adjoint Technique Territorial		
Technique	<i>Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe</i>	C	35h00
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe		
Technique	<i>Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe</i>	C	35h00
	Adjoint Technique Territorial		
Technique	<i>Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe</i>	C	32h00
	Adjoint Technique Territorial		
Technique	<i>Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe</i>	C	32h00
	Adjoint Technique Territorial		
Technique	<i>Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe</i>	C	25h00
	Adjoint Technique Territorial		
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00

Mise à jour du tableau des effectifs suite au reclassement de la réforme du protocole PPCR (parcours professionnel, carrière et rémunération)

1^{ère} ligne = ancien grade

2^{ème} ligne = nouveau grade

2017-34- 2017-033 Indemnités de fonctions – Référence à l'indice brut terminal de la fonction publique

Rapporteur : Guillaume LEFEBVRE

L'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction a été augmenté par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017). Cet indice passe de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale.

Par délibération n° 2016-024 en date du 22 avril 2016, le montant des indemnités des élus avait été fixé en référence à l'indice 1 015 qui était l'indice terminal de la fonction publique à cette époque.

Monsieur le trésorier demande une nouvelle délibération visant expressément l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est donc proposé à l'assemblée de fixer le montant des indemnités des élus en visant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018.

*Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération 2016-024 fixant les indemnités de fonction des élus,
Vu l'avis du comité des Finances,*

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

– **FIXE le montant des indemnités des élus en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique tel que défini dans la délibération n° 2016-024 du 22 avril 2016.**

2017-035 2017-034 – Désignation d'un membre pour la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que Guingamp Paimpol Armor Argoat Communauté (GP3A) lors du conseil communautaire du 26 janvier 2017 a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre GP3A et les communes membres.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la Communauté de communes.

Cette commission est composée :

- du Président de GP3A
- des 5 vice-présidents, présidents des commissions,
- du conseiller délégué chargé du contrôle de gestion et d'évaluation
- d'un représentant par commune.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant pour siéger au sein de la CLECT.

Se portent candidats pour être membre de la CLECT :

- Jean Claude THOMAS
- Guillaume LEFEBVRE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à 15 voix pour Guillaume LEFEBVRE et 4 voix pour Jean-Claude THOMAS :

– **DECIDE de nommer Guillaume LEFEBVRE membre de la CLECT.**

3 – Questions orales

Date du prochain conseil municipal : 19 mai 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Le Maire
Rémy GUILLOU

